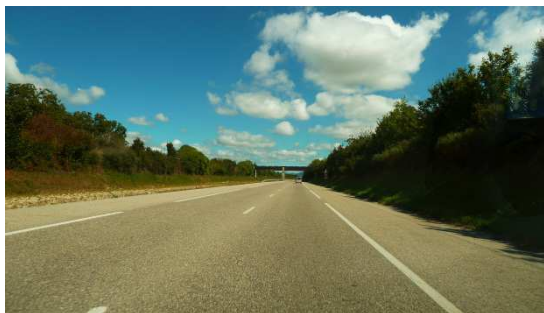


Rhône-Alpes Région



---

## Compte rendu de la réunion « Elus du centre »

1

---

### Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Mardi 17 janvier 2012, 18h,  
Marcilloles

---

Raphaëlle Lavenus, Yannick Arama

---

---

## TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

<b>Table des matières complète.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Contexte : 11 réunions par « Mondes » .....</b>	<b>3</b>
1.1 Pourquoi ces réunions ? .....	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées .....	4
1.4 Utilisation des résultats.....	4
1.5 Groupes ou Mondes réunis .....	5
<b>2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Les problèmes évoqués par les élus amont et leurs idées d'actions .....</b>	<b>7</b>
3.1 Une qualité de l'eau potable à améliorer .....	7
3.2 Un assainissement collectifs qui pollue la ressource en eau.....	7
3.3 Les pollutions de l'assainissement non-collectif .....	7
3.4 Un manque de compétence pour l'entretien des cours d'eau .....	7
3.5 Un manque de gestion du risque d'inondation.....	8
3.6 Des démarches administratives lourdes qui nuisent à une gestion de l'eau efficace .....	8
<b>4. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....</b>	<b>10</b>
<b>5. Présents à la réunion .....</b>	<b>11</b>

---

# 1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

## 1.1 Pourquoi ces réunions ?

---

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
  - **D'animer une stratégie territoriale commune**
  - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- **Un Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- **Un Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- **Un Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

---

## 1.2 Objectifs des réunions

---

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

## 1.3 Questions abordées

---

### En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

### En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

### En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

## 1.4 Utilisation des résultats

---

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

---

## 1.5 Groupes ou Mondes réunis

---

### Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

### Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

### Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

[www.sage-bievre-liers-valloire.fr](http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr)

### Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

**Le 20 Mars 2012**

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

---

## 2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les élus du centre ont souligné les pollutions présentes sur le bassin et qui leur posent question quant à la qualité de l'eau potable. L'assainissement collectif, du fait des rejets directement dans les cours d'eau et de la vétusté des STEP est un facteur de pollution. Par ailleurs, l'assainissement non collectif contribue également à la pollution de l'eau. Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est bas, même si la mise en place progressive du SPANC devrait diminuer les pollutions de l'assainissement non collectif à moyen-terme.

Les élus soulèvent également un manque de gestion des cours d'eau sur le bassin. Les communes n'ont pas la compétence pour l'entretien des cours d'eau, ce qui ne leur permet pas d'assurer un bon état des rivières (par ex. graviers qui bouchent les ponts, arbres en travers des cours d'eau, etc.)

L'artificialisation des cours d'eau, les remembrements, les drainages, etc. ont accru le risque d'inondation sur le territoire. Par exemple, la modification de l'infiltration au niveau des vallées de Bièvre et Liers engendre un problème de goulot d'étranglement à Beaurepaire, avec un risque accru d'inondation et des flottants et graviers qui bouchent les cours d'eau et les canaux.

Enfin, les élus soulignent que la lourdeur de certaines démarches administratives n'incite pas toujours les acteurs concernés à se lancer dans la mise en œuvre d'actions, qui pourraient contribuer à une meilleure gestion de la ressource.

---

## 3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS AMONT ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

### 3.1 Une qualité de l'eau potable à améliorer

---

Les élus du centre du bassin estiment que la surveillance de la qualité de l'eau potable n'est pas assez grande et qu'il faudrait pour cela :

- Instituer un suivi de la qualité des ressources en eau sur le territoire
- Définir le rôle du SAGE pour une meilleure connaissance des ressources

### 3.2 Un assainissement collectif qui pollue la ressource en eau

---

Les élus constatent des pollutions importantes du fait des rejets directement dans les cours d'eau et de la vétusté ou sous-capacité de certaines STEP. Ils proposent les actions suivantes :

- Favoriser les systèmes d'infiltration pour les STEP
- Améliorer les taux de dépollution des STEP

### 3.3 Les pollutions de l'assainissement non-collectif

---

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est bas et il y a trop d'assainissement sauvage, les élus proposent de :

- Soutenir la mise en œuvre et le travail des SPANC

### 3.4 Un manque de compétence pour l'entretien des cours d'eau

---

Les communes n'ont pas la compétence pour l'entretien des cours d'eau, ce qui ne leur permet pas d'assurer un bon état des rivières (par ex. graviers qui bouchent les ponts, arbres en travers des cours d'eau, etc.). Selon les élus du centre du bassin, il faudrait :

- Clarifier les compétences

- 
- Déléguer la compétence pour gestion des « petits problèmes » aux communes ou aux syndicats et prévoir une subvention
  - Mettre en place un Syndicat de rivière ou donner au syndicat hydraulique la compétence « rivière » (Proposition du préfet Isère : syndicat hydraulique et rivière sur l'ensemble du bassin versant BLV)

### 3.5 Un manque de gestion du risque d'inondation

---

L'artificialisation des cours d'eau et les aménagements du paysage réalisés ces dernières années ont accru le risque d'inondation. Ce risque n'est pas assez géré au niveau du bassin versant et les élus du centre proposent de :

- Traiter le risque d'inondation de manière globale : Etendre les compétences du syndicat hydraulique sur l'ensemble du bassin
- Entretenir régulièrement les bassins d'infiltration
- Travailler sur des champs d'infiltration ou zones d'expansion des crues (entretien par les agriculteurs)
- Permettre l'inondation des terres agricoles en indemnisant les pertes de récolte
- Interdire la canalisation des cours d'eau
- Préférer les petites zones d'infiltration aux grandes

### 3.6 Des démarches administratives lourdes qui nuisent à une gestion de l'eau efficace

---

La lourdeur de certaines démarches administratives rebutent les acteurs concernés de se lancer dans la mise en œuvre d'actions, qui pourraient contribuer à une meilleure gestion de la ressource. Pour cela, les élus du centre proposent de :



- 
- ➔ Alléger les démarches administratives préalables à l'aménagement de retenues d'eau privées pour inciter à la construction de ces ouvrages et ainsi permettre un plus faible risque inondation
  - ➔ Faciliter les démarches administratives et centraliser les données pour la protection de captages
  - ➔ Améliorer les démarches administratives pour les autorisations de pompage
  - ➔ Simplifier les démarches administratives pour la gestion des étangs

Deux nouveaux élus se sont proposés pour participer aux prochains ateliers d'acteurs : Hubert Avril (Arzay) et Raymond Nemoz (Viriville).

---

## 4. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Les discussions avec les élus du centre du bassin versant ont principalement porté sur les problèmes d'organisation et de compétences.

Du point de vue des élus, un certain nombre de problèmes de gestion de la ressource en eau provient de démarches administratives lourdes et du manque de clarté et d'organisation au niveau institutionnel (définition de certaines compétences).

Ils regrettent notamment l'absence d'une structure dédiée à l'entretien des cours d'eau, et souhaiterait que les communes puissent s'occuper des « petits travaux » car elles ont les capacités techniques et financières pour les réaliser, mais pas l'autorisation. Concernant le risque inondation, il y a consensus pour mettre en place une gestion à l'échelle du bassin.

---

## 5. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom et prénom	Organisme
Nemoz Raymond	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure
Thivin Olivier	Communauté de Communes du Pays de Chambaran
Bouvier-Rambaud Bernard	Commune de Marcilloles
Roux Raymond	Commune de Sardieu
Avril Hubert	Commune d'Arzay
Dannonay Bruno	Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire
Arama Yannick (animateur)	ACTéon
Lavenus Raphaëlle	ACTéon
Boudin Guillaume	Progéo-Environnement
Constantin Bertin Christel (animatrice CLE)	CLE